

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : BOUNIOL Amandine, CHEVALIER Hélène, COINTE Catherine, DELENCRE Florian, GONIN Frédéric, GUERIN Freddy, GUICHARD Nicolas, LE MEUR Hélène, PERCHE Stéphane, PROD'HOMME Serge, REY Christian

Date de convocation : 11 octobre 2024

Date d'affichage : 11 octobre 2024

Absents représentés : LARAT Cyril représenté par PERCHE Stéphane, PERROT Paul représenté par GUICHARD Nicolas

Absent : POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : GONIN Frédéric

N° 32-2024 - DECISION MODIFICATIVE N°03-2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications indiquées dans le tableau, ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de SAINT-BARDOUX.

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
INVESTISSEMENT		
Chapitre 041 – article 21316 – OP 10005 cimetière	+ 10 452.90	
Chapitre 041 – article 2116 – OP 10005 - cimetière	+ 10 452.90	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** et **D'ACCEPTER** la décision modificative n°03-2024 ci-après :

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
INVESTISSEMENT		
Chapitre 041 – article 21316 – OP 10005 cimetière	+ 10 452.90	
Chapitre 041 – article 2116 – OP 10005 - cimetière	+ 10 452.90	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

